



Tabou(e) story

Des professionnels au service du recyclage agricole des produits résiduels



Le retour au sol des produits résiduels (PR), à savoir des effluents industriels, des boues de stations d'épuration, composts de boues et cendres, est une filière très réglementée et bien encadrée.

Nous vous proposons de découvrir le rôle et les attributions de chacun des acteurs de cette filière, dans le Haut-Rhin.

Décembre 2023

Recyclage raisonné en agriculture de produits résiduels.

Action engagée dans le Haut-Rhin par la Collectivité européenne d'Alsace, la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, les Collectivités Locales et les Industriels Haut-Rhinois producteurs de produits résiduels recyclés en agriculture et leurs Prestataires de service.

Des professionnels au service d'une filière

Le Maître d'ouvrage ou Producteur de PR (Produit résiduaire)

Est responsable du devenir des produits résiduaire : élimination en filière alternative ou valorisation en agriculture (y compris après l'épandage).

- Commune, intercommunalité gestionnaire d'une station d'épuration;
- Industrie gestionnaire d'une station d'épuration; (papeterie, textile, agro-alimentaire);
- Industrie génératrice d'effluent (distillerie, méthaniseur);
- Autres (chaufferie biomasse ...).

L'Exploitant de l'unité de traitement

Exploitation en régie (Maître d'ouvrage) ou par délégation à une société privée.

Assure la gestion quotidienne et le bon fonctionnement du site.

Peut faire appel à un sous-traitant pour le traitement des PR : par exemple, déshydratation par une unité mobile ou compostage.

Les Prestataires

Le prestataire de suivi agronomique

Assure l'organisation et l'exploitation de la filière de recyclage agricole des PR, par délégation du producteur ou de son exploitant.

- Contacte les agriculteurs, expertise et répertorie les parcelles aptes à l'épandage.
- Réalise également les prélèvements de PR et de sols pour analyses.
- Programme et suit les chantiers d'épandage.
- Rédige les documents réglementaires, fournit aux agriculteurs les informations nécessaires pour l'enregistrement des apports et donne les conseils de fertilisation en rapport avec les épandages.

Peut faire appel à d'autres prestataires.

Producteur de PR

Exploitant de l'unité

Prestataire de suivi agronomique

Prestataire de compostage (le cas échéant)

Laboratoire d'analyses

Prestataire de transport et /ou d'épandage

Agriculteur



L'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Octroie des aides à l'investissement et propose un appui technique. Perçoit la redevance assainissement.

La Collectivité européenne d'Alsace

Conseille et assiste techniquement les Collectivités et groupements ruraux en matière d'eau et d'assainissement.

L'Organisme Indépendant Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin – SMRA68

- Conseille les producteurs de PR et les agriculteurs,
- Encadre la filière d'épandage agricole,
- Favorise la concertation entre acteurs,
- Valide, ou non, les plans d'épandage proposés, au travers des avis qu'il émet sur l'ensemble des documents permettant d'assurer la traçabilité,
- Assure la mémoire des épandages (base de donnée et cartographie)
- Garantit une vigilance permanente.

Mission assurée par le MDMO (CAA) dans le Bas-Rhin.

L'Agriculteur

Inscrit une ou plusieurs parcelles dans un répertoire des parcelles pour l'épandage agricole d'un type de PR. Il peut utiliser différents PR mais sur des parcelles distinctes en fonction de ses besoins (éléments fertilisants, matière organique ...)

S'assure de leur enfouissement dans les meilleurs délais après épandage et prend en compte dans ses calculs de fumure, les apports d'azote, phosphore et potassium, issus de ces épandages.

Les services de l'Etat (DDT, DREAL, ARS, DDETSPP)

Regroupés au sein de la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN), ils veillent à la conformité réglementaire de la filière (police de l'eau, conditionnalité des aides PAC...), en tenant compte des spécificités environnementales et agricoles locales. S'appuient sur l'expertise du SMRA68, désigné Organisme Indépendant par le Préfet du département.

Pour plus de renseignements

Syndicat Mixte Recyclage Agricole
du Haut-Rhin

Syndicat Mixte recyclage Agricole du Haut-Rhin - SMRA68

Bâtiment Europe - 2 allée de Herrlisheim
68000 COLMAR

Tél. : 03 89 22 95 70

E-mail : secretariat@smra68.net

Site : www.smra68.net



Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature

Service Eau, Environnement et Espaces Naturels
Cité Administrative – 3 rue Fleischhauer
68026 COLMAR Cedex

Tél. : 03 89 24 81 37

E-mail : ddt-seen@haut-rhin.gouv.fr



La concertation entre les acteurs concourt au bon fonctionnement de la filière



La station d'épuration de Colmar et Environs, sous la responsabilité du SITEUCE

Les prestataires de suivi agronomique



AGRIVALOR

1 route de Ruederbach

68560 HIRSINGUE

Tél. : 03 89 40 50 78

E-mail : contact@agrivalor.eu



Un prestataire peut intervenir pour composter les boues



SEDE Environnement

6 route de Bergheim

67600 SELESTAT

Tél. : 03 90 58 53 53

E-mail : karine.brobecker@sede.fr



Les épandages sont souvent réalisés par des agriculteurs prestataires spécialisés



SUEZ Organique SAS

20 rue des Métiers

68000 COLMAR

Tél. : 03 89 21 97 50

E-mail : frederic.magnin@suez.com



Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

1 rue de Rome - Espace Européen de l'Entreprise
Schiltigheim CS10020 - 67013 Strasbourg cedex

Tél. : 06 23 68 98 04

E-mail : thierry.willmann@sdea.fr



Des essais aux champs et des visites techniques permettent d'informer les agriculteurs